



Déclaration liminaire de la FSU-Mayotte au CHSCT

18 juin 2020

Monsieur le Président du CHSCT, mesdames et messieurs,

Le Président de la République a annoncé un quasi retour à la normale dans les écoles et les collèges pour le 22 juin. Il se fera sur la base d'un protocole allégé mais nos collègues dans leur grande majorité jugent ce retour précipité.

Pour la FSU Mayotte, bien qu'il soit souhaitable et important que les élèves puissent reprendre le chemin de l'école, il est anormal et inutilement stressant pour l'ensemble des agents de bouleverser à nouveau les règles de fonctionnement alors qu'il ne reste que huit jours de classe effectifs. Ces injonctions contradictoires sont dangereuses pour les agents qui ne comprennent plus rien aux décisions qui se succèdent à une vitesse vertigineuse.

A Mayotte, ils se sont légitimement interrogés sur l'application de ces mesures mais le virus continuant de circuler activement sur l'île, elles ne le seront pas. Encore heureux, pourrait-on dire alors qu'on apprend également que les mesures d'urgence sanitaire seront prolongées jusqu'en octobre.

Cela étant dit, pour la FSU Mayotte, il n'est pas de bonne politique en matière de dialogue social que les agents aient appris cette information par les médias. Il existe des corps intermédiaires en l'occurrence les organisations syndicales dont ce pouvoir nous a dit, qu'elles étaient indispensables. Or nous n'avons pas non plus été destinataires de la moindre information au sujet des conséquences pour Mayotte de cette nouvelle décision présidentielle. Hélas la FSU Mayotte se doit de constater également que le rectorat aujourd'hui ne communique que peu ou pas auprès de nos collègues notamment sur la question des transports. Les collègues en départ définitifs doivent prendre des mesures en urgence mais, pour certains ne disposent toujours pas de leur IFCR. Il est vrai qu'à notre

connaissance, il n'existe toujours pas de circulaire ni de formulaire.

Ce CHSCT se réunit pour examiner la situation du collège de Dzoumogné sous le coup d'une détection de deux cas de covid 19. La question de la gestion de ces cas est restée sous dimensionnée dans l'ensemble des établissements et l'absence d'informations vers tous les agents crée des inquiétudes qui peuvent conduire à des dysfonctionnements qu'on a pu observer dans cet établissement. Le secrétaire du CHSCT et un membre du CHSCT ont pu constater hier que le collège grâce à une réduction drastique des effectifs réussissait à faire respecter les gestes barrières. Instructif à plus d'un titre, ce fonctionnement nous montre ce que devrait être le fonctionnement de tout établissement. Or dans ce collège prévu pour 650, il n'y a que 200 élèves en même temps alors qu'en temps normal, ils sont 1300. C'est cette question centrale qui va revenir au premier plan de l'actualité pour la future rentrée car dans les établissements de Mayotte tous en sureffectifs, comment se protéger du virus, s'il est encore en circulation fin août ?

Cette opacité que nous connaissons aujourd'hui vaut aussi pour l'organisation de la future rentrée. Il nous faudrait les différents scénarii que vous envisagez pour Mayotte en prévision de la présence du virus ou pas sur le territoire. Il ne serait pas acceptable que des changements de dernière minute interviennent à quelques jours seulement de l'arrivée des élèves, ni pour les personnels, ni pour les élèves.